

Rapport Annuel 2016

Résumé pour les citoyens

Le présent document comprend des informations concernant le programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) et résume les activités organisées en 2016 dans le cadre de la gestion du Programme. Ces informations sont incluses dans le Rapport annuel d'exécution envoyé à la Commission européenne en 2017.

Le Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020)

Dénoté POCTEFA 2014-2020, c'est un programme européen de coopération territoriale créé afin de promouvoir le développement durable du territoire frontalier entre les trois pays participants.

Il constitue la cinquième génération de soutien financier communautaire, destiné à renforcer l'intégration économique et sociale de la zone. Le POCTEFA cofinance des projets de coopération transfrontalière conçus et gérés par des acteurs situés des deux côtés des Pyrénées et des zones littorales qui participent au Programme en préservant la croissance intelligente, durable et inclusive du territoire.

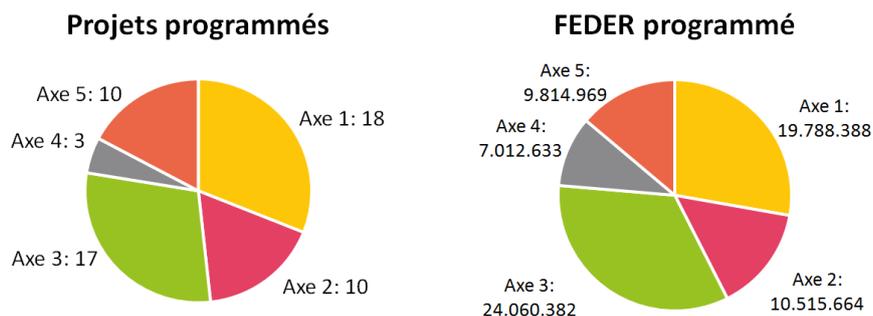
L'information sur le Programme peut être consultée [aquí](#).

Rapport annuel d'exécution 2016

Le Rapport annuel d'exécution comprend un résumé des activités réalisées en 2016 concernant la mise en œuvre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). Les activités sont principalement les suivantes : la programmation du premier appel à projets et le lancement du deuxième appel à projets.

Premier appel à projets

La période de présentation des candidatures lors du premier appel à projets s'est achevée le 10 novembre 2015. Le 11 mai 2016 le Comité de Programmation a programmé 58 projets sur les 122 présentés. Le montant de l'aide FEDER disponible pour cet appel à projets s'élevait à 71,2 millions d'euros (40 % du budget total du Programme, hors Assistance Technique) distribués aux projets sur les 5 axes prévus par le Programme. Les fonds européens subventionnent 65 % du coût total des projets approuvés, comme cela est établi dans le Programme. 38,4 % des personnes travaillant à la gestion de ces projets sont des femmes.



La liste des projets et le FEDER programmés est disponible sur <https://www.poctefa.eu/datos-generales-sobre-los-proyectos-programados/>.

Résumé du contenu des projets approuvés lors du premier appel du Programme:

Axe 1 : Dynamiser l'innovation et la compétitivité



Dans l'axe 1, 18 projets ont été programmés dans les secteurs de la construction, du vin, des produits laitiers, du bois, de l'impression 3D, de l'emballage alimentaire, de la santé et de l'élevage. En outre, le Programme va financer des projets qui recherchent la possibilité d'obtenir de l'énergie grâce aux micro-algues, qui promeuvent la compétitivité des PME, qui développent un corridor transfrontalier de stations de ravitaillement pour les véhicules à hydrogène, qui créent des réseaux entre les entreprises, les universités, les centres de technologie et d'autres agents de l'innovation et qui développent de nouveaux outils à partir de l'imagerie satellitaire pour la gestion des ressources naturelles.

Axe 2 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques

Dans l'axe 2, 10 projets ont été programmés sur les changements climatiques et la prévention et la gestion des risques. Il convient de remarquer le projet OPCC2 qui vise à suivre et à comprendre l'évolution du climat dans les territoires pyrénéens pour réduire la vulnérabilité et l'adaptation des systèmes naturels et humains face aux effets du changement climatique. Ce projet coordonne et capitalise, à son tour, les résultats d'autres projets. Trois projets se consacrent à la prévention des risques, deux d'entre eux ont pour objectif d'améliorer la sécurité des accès pyrénéens face aux risques naturels comme les avalanches et le troisième vise à mieux anticiper la gestion des risques dans l'environnement côtier basque.



Axe 3: Promouvoir la protection, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources

locales



Dans l'axe 3, 17 projets ont été programmés. Sur l'étude de la présence et l'utilisation de l'euskera, la gestion des ressources naturelles et l'amélioration des produits et services touristiques de la zone d'Irati, la protection et l'amélioration de la qualité des écosystèmes pyrénéens et de leur biodiversité, la consolidation de filières courtes de marketing local et le développement d'une « gastronomie pyrénéenne », les performances pour atteindre les objectifs des directives européennes en matière de gestion de l'eau. De nombreux projets sur la thématique du tourisme ont été programmés et qui cherchent à : créer une destination transfrontalière unique au cœur des Pyrénées, promouvoir un nouveau modèle touristique, intégrateur et durable, développer l'écotourisme, accroître la visibilité internationale des Pyrénées comme destination touristique, concevoir de nouveaux produits touristiques expérimentaux basés sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, améliorer les connaissances, la conservation et la mise en valeur du Patrimoine Pyrénéen Monte Perdido.

La préparation d'un appel à projets suppose la rédaction de documents visant à informer les porteurs de projets des règles de jeu du programme et les aider à bâtir des candidatures appropriées.

Les documents propres au Programme ainsi que le guide actualisé sont disponibles sur [le web](#).

Deuxième appel à projets

Le texte du deuxième appel à projets du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) a été publié le 10 novembre 2016. L'appel à projets se déroule en **deux phases**. La première phase impliquait la présentation d'une candidature simplifiée avec le 13 décembre 2016 comme date butoir.

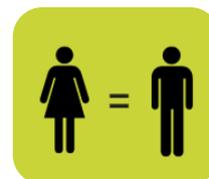
169 candidatures ont été reçues, desquelles 106 sont passées en seconde phase. Cet appel à projets, ouvert aux cinq axes prioritaires du Programme, programmera 40 % du FEDER du Programme, soit 71,2 millions d'euros. Ces projets seront programmés en novembre 2017.

Actions visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et le développement durable

Aussi bien le principe d'égalité entre les hommes et les femmes que le développement durable ont été intégrés lors de la rédaction du Programme et au travers de l'exécution de différentes actions.

Les porteurs de projet doivent spécifier dans le formulaire de candidature comment ils contribuent à ces principes horizontaux. La cohérence du projet et de ces principes est l'un des critères pris en compte pour l'approbation des projets.

Les thèmes comme le langage non sexiste, la visibilité de la femme entre autres sont diffusés par le Programme aux porteurs de projets lors des séminaires organisés ainsi qu'au travers d'outils créés pour les aider dans la gestion de leur projet (guide de communication, guide du porteur de projet) élaborés pour que ces thèmes soient pris en compte tout au long de la vie de leur projet.



Des critères durables ont commencé à être mis en œuvre lors de l'organisation d'événements (accessibilité en les transports en commun, lumière naturelle dans la salle, traiteur avec des produits de proximité, possibilité de suivre les séminaires via streaming etc.) et de sélectionner les fournisseurs sur des critères d'utilisation des imprimantes ou d'utilisation du papier pour le bureau. Il convient de rajouter que le Programme a mis en place pour le deuxième appel à projets une complète dématérialisation de documents par l'envoi de la candidature sous format électronique et non plus papier. Plus aucun document n'est imprimé lors des réunions avec les membres du partenariat du Programme.



Une infographie spécifique regroupant des conseils pour être plus écologiques au bureau a été diffusée.

Plus d'informations sur :

www.poctefa.eu

@CTPPOCTEFA

www.facebook.com/ctppoctefa